



Communiqué de presse

Marie Arena propose un décret relatif à la transmission de la mémoire et à la promotion des droits de l'homme

Certains faits historiques sont peu ou mal connus par les jeunes générations. Cette dangereuse méconnaissance peut conduire à la banalisation voire au négationnisme. A l'école, mais aussi à la maison, dans les quartiers et à l'échelle de toute la société. Pour aider les enfants et les adolescents à développer leur sens critique et lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, une information de qualité est indispensable.

La Communauté française a développé un certain nombre de politiques pour favoriser le débat critique. Elles permettent aux citoyens d'appréhender l'évolution du monde et de faire barrage à la barbarie qui a tellement secoué la planète avec les deux guerres mondiales du 20^e siècle. Le décret du 12 janvier 2007, par exemple, vise le renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements scolaires. Il veut conscientiser les jeunes tant sur leurs droits que sur leurs responsabilités. Un journal a ainsi été mis à la disposition des élèves de cinquième et sixième année secondaire. Il aborde les clés de compréhension de la société civile et politique : les droits humains, le fonctionnement des médias, l'organisation et le fonctionnement du pouvoir judiciaire, etc.

Cependant, il est de plus en plus évident que des mesures supplémentaires doivent être prises pour contrer la résurgence des valeurs non-démocratiques.

Marie ARENA propose de compléter ces initiatives avec un décret relatif à la transmission de la mémoire et à la promotion des droits de l'homme.

L'objectif est d'encourager la transmission de la mémoire. Une « *mémoire* » qui, comme le dit l'historienne Annette WIEVIORKA, permet à la « *collectivité de se souvenir de son passé et cherche à lui donner une explication au présent, à lui donner un sens* ».

Une prise de conscience des faits qui se sont déroulés durant les périodes les plus sombres de l'histoire constitue en effet la colonne vertébrale de la sensibilisation du grand public, et en particulier des jeunes générations, à la tolérance et aux droits de l'homme.

Le décret de Marie ARENA ambitionne de développer une meilleure connaissance de certains faits historiques :

- en perpétuant le souvenir du vécu des rescapés des génocides, des résistants, des anciens combattants, des victimes des guerres et de toute victime ayant péri au service de la liberté, de la démocratie et des droits de l'homme ;
- en facilitant l'accès des ressources et de la documentation disponibles sur ce thème en communauté française ;
- en stimulant des actions en faveur de la transmission de cette mémoire ;
- en rappelant la mémoire des lieux
- et en stimulant la création de réseaux au niveau belge et international.

Autant de défis auxquels le décret compte s'atteler.

Le décret établira un Conseil supérieur de la mémoire, nommé par le Gouvernement et composé de personnalités diverses. Et avant d'être présenté au Gouvernement de la Communauté française, il fera l'objet d'une concertation avec les acteurs de la mémoire : les experts, les associations, les écoles, ...